



PROCÈS-VERBAL

Commission Ententes et Volontariats N° 6 Réunion du Jeudi 17 septembre 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Jean-Michel DENONIN – Bruno VERON
Excusé(s) :	Mme Christelle LOUET MM. Maurice FOURNILLON – Laurent LEGENDRE
Invités :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

ENTENTES

La Commission Départementale a examiné les demandes d'ententes pour la saison 2026/2027. Vous trouverez ci-dessous les avis et observations émises par la Commission ainsi que les tableaux des ententes autorisées pour la saison 2026/2027 publiés en annexe du présent PV.

La Commission demande aux clubs concernés par ces observations d'adresser un mail officiel pour clarifier leur situation.

Attention ! Les ententes non déclarées ne pourront pas débiter le championnat concerné.

La Commission informe les clubs retardataires qu'ils doivent absolument répondre aux observations et faire le nécessaire avant la date limite d'engagement de chaque catégorie, faute de quoi toutes les demandes d'entente pourront être rejetées.

Pour information, le club cité en premier et apparaissant en caractères gras en face de chaque catégorie est retenu comme club support vis-à-vis des obligations jeunes.

- 1- **Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de FOUGERES/OUCH./FEINGS US – TPS FC**
U9 : FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC
U11 : FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC
U13 : FOUGERES/OUCH/FEINGS US – TPS FC

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 2- **Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST AIGNAN/NOYERS US – USRPM**
U11 : ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM
U13 : ST AIGNAN/NOYERS US - USRPM
U15 : USRPM – ST AIGNAN/NOYERS US

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 3- **Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ORCHAISE-HERBAULT FC – VILLEBAROU ES**
SENIORS F : ORCHAISE-HERBAULT FC – VILLEBAROU ES

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 4- **Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SUEVRES AS – MUIDES/ST DYE US – CLUB AMITIE – THOURY US**
U11 : THOURY US – SUEVRES AS – CLUB AMITIE – MUIDES/ST DYE US
U13 : MUIDES/ST DYE US – SUEVRES AS – THOURY US – CLUB AMITIE

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

- 5- **Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de SELLES FCP – LA VICQUOISE – GATINES US**
U17 : GATINES US – LA VICQUOISE – SELLES FCP

Observations : Considérant l'entente entre deux Districts limitrophes et l'accord du District de l'Indre, le Comité de Direction du District de Loir-et-Cher donne un avis favorable.

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

**6- Demande d'autorisation d'entente entre les clubs de ST OUEN AL – HAUT VENDOMOIS FC
U15 : ST OUEN AL – HAUT VENDOMOIS FC**

Avis de la Commission : la Commission donne avis favorable.

Correspondances :

Courriel du club de Beauce FC du 11.09.2026 : U15 à 8

Considérant l'entente entre deux Districts limitrophes, la Commission et le Comité de Direction donnent leur accord pour l'engagement d'une équipe à 8 dans le District du Loiret considérant que le District de Loir-et-Cher ne propose pas cette compétition.

Courriel du club de Haut Vendomois du 5.09.2026 : Entente U17

La Commission refuse l'entente avec le club de Petite Beauce US considérant les délais dépassés.

Le Responsable de la Commission

Tony CIZEAU

Publié, le 18.09.2026